Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260605-2026_06_066-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures (**5 juin 2026** à 18 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 28 mai 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, TOULANCOAT Anthony, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, FERELLEC Christophe, GLEVAREC Frédéric, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, CORRE Marion.

Était absente : THELLIEZ Nicole.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs :
GOARNISSON Mathieu donne pouvoir à RIOU Yvon,
CADUDAL Elodie donne pouvoir à DELAPORTE David,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : LEVENEZ Jacques

N° 2026-06-066 : Cession de terrain à la Région rue du Stade (plan en annexe)

Rapporteur : BRABAN Tugdual

La Région a sollicité la commune pour lui céder deux parcelles contiguës au centre fluvial, situées rue du Stade.
Ces terrains, d'une superficie totale d'environ 490 m² (la parcelle AC 346 de 90 m² et une seconde, non cadastrée, d'environ 400 m²), sont déjà utilisés par la Région dans le cadre de ses activités.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260605-2026_06_066-DE

Intégrées de fait au site, ces parcelles permettraient de finaliser les travaux d'aménagement en cours et d'améliorer la sécurité des lieux, notamment par l'installation d'un portail.
Un accord a été trouvé entre les deux parties, prévoyant une cession à l'euro symbolique afin de régulariser une situation existante de longue date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Cède les parcelles d'une superficie approximative de 490m2 comme indiqué sur le plan (partie hachurée),
- Fixe le prix de vente à l'euro symbolique,
- Indique que les frais accessoires à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur (géomètres notaire..),
- Donne pouvoir au Maire pour la signature ou à son représentant de tout document relatif à ce dossier.

Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention	

.

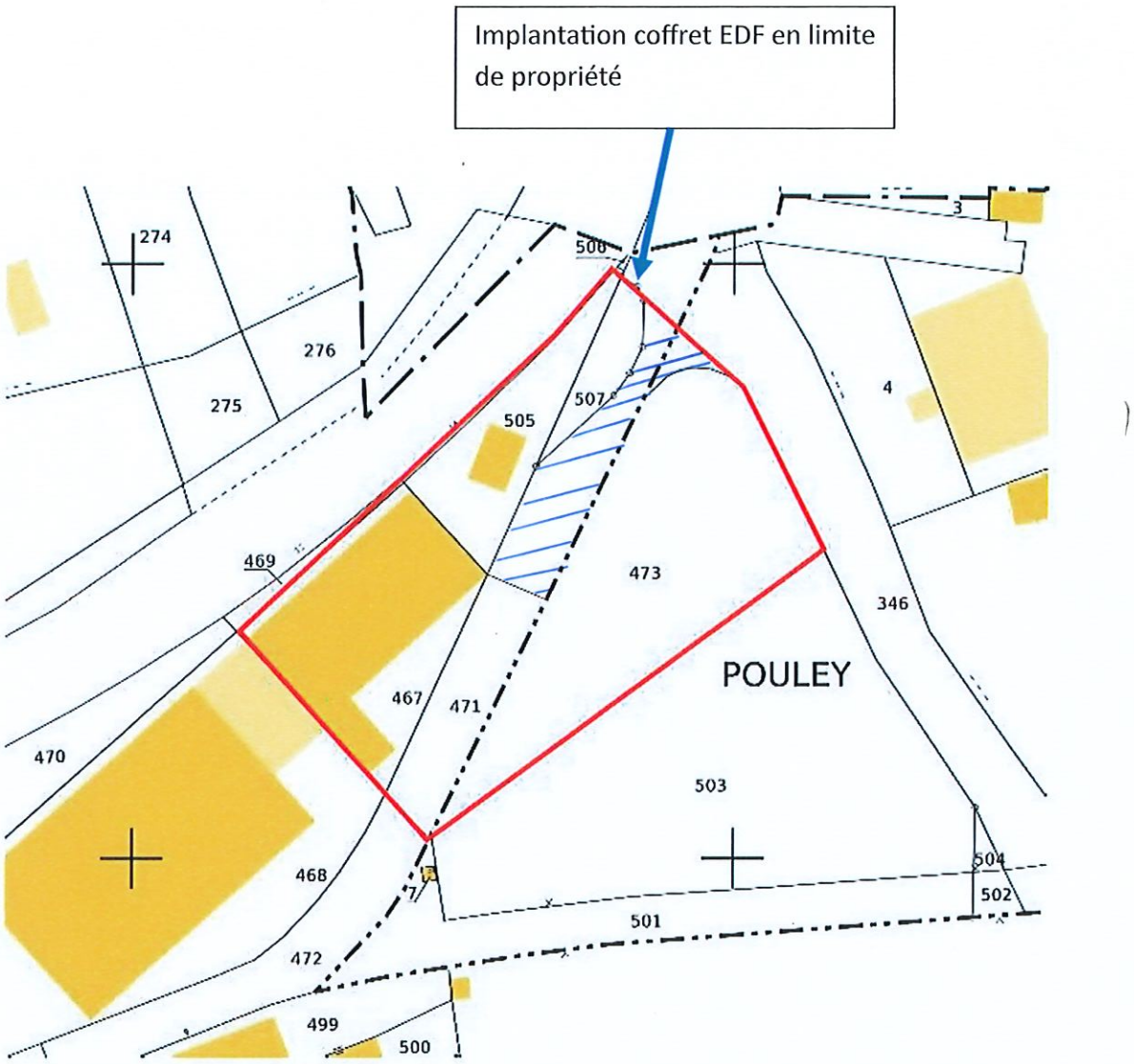
Le Secrétaire de séance,
LEVENEZ Jacques

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260605-2026_06_066-DE

Chateauneuf du Faou



Extrait du cadastre